



MM/PL/LM

## COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

Le lundi vingt-cinq mai deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil municipal, convoqué le dix-neuf mai deux mille vingt, s'est réuni sur la convocation de Monsieur Patrick JARRY, Maire.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de Coronavirus Covid-19, et conformément à l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, la séance du Conseil municipal d'installation s'est tenue sans public et a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville, sur Facebook et sur la chaîne Youtube de la Ville afin d'assurer la publicité de cette séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Patrick JARRY qui a donné lecture des résultats aux procès-verbaux des élections :

Electeurs inscrits	48 915
Nombre de votants	16 567
Bulletins blancs et nuls	533
Suffrages exprimés	16 034

Ont obtenu :

<b>Liste « NANTERRE ENSEMBLE »</b> Madame Camille BEDIN	4 628 voix
<b>Liste « NANTERRE 100% PUBLIQUE »</b> Monsieur José Adrien ELOUNDOU	113 voix
<b>Liste « AGIR POUR NE PLUS SUBIR A NANTERRE »</b> Madame Fatia BENTOT	329 voix
<b>Liste « NANTERRE EN COMMUN »</b> Madame Rossana MORAIN	593 voix
<b>Liste « LUTTE OUVRIERE - FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS »</b> Monsieur Laurent STRUMANNE	236 voix
<b>Liste « NOUS SOMMES NANTERRE »</b> Monsieur Adam OUBUIH	1 537 voix
<b>Liste « NANTERRE POUR TOUTES ET TOUS »</b> Monsieur Patrick JARRY	8 324 voix
<b>Liste « NOUS AIMONS NANTERRE »</b> Monsieur Faouzi AHAMADA	274 voix

En conséquence, les listes suivantes obtiennent :

Listes	Conseil municipal de Nanterre	Conseil communautaire
<b>NANTERRE ENSEMBLE</b>	8 sièges	0 siège
<b>NOUS SOMMES NANTERRE</b>	2 sièges	0 siège
<b>NANTERRE POUR TOUTES ET TOUS</b>	43 sièges	2 sièges

Monsieur Patrick JARRY a déclaré les conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.

Madame Zahra BOUDJEMAÏ a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur Patrick JARRY a invité Madame Lise CORTES, doyenne d'âge des membres du Conseil municipal, à prendre place à la tribune afin de présider la séance.

Madame Lise CORTES a procédé à l'appel nominal.

**Etaient présents :**

M. JARRY, Mme KASHEMA, M. ADAM, Mme COULTER, M. HINGANT, Mme NGIMBOUS BATJÔM, M. ABDELOUAHED, Mme PENTURE, M. TAYEB, Mme BOUDJEMAÏ, M. MARTIN, Mme KASMI (arrivée à 19h25 avant les opérations de vote), M. DIABY, Mme COR, M. BELLIER, Mme MAGNON, M. ALLAL, Mme REZZAG-BARA, M. DEBORD, Mme CORTES, M. GAUTHIEROT, Mme METEYER, M. GAUCHÉ-CAZALIS, Mme SAÏDJ, M. HMANI, Mme COURTAUX, M. DENOIS, Mme GENTHON, M. NONGA, Mme MOUNIER, M. SELMET, Mme CHAMPENOIS, M. SAGE, Mme ALI, M. SOLAS, Mme LAMORA, M. DESMOULINS, Mme FAKED, Mme LACOT, M. PINTO MARTINS, Mme KACHOUR, M. AZZOUZ, Mme BEDIN, M. RIBAUT, Mme BOUSSISSI, M. BOUGHEZALA, Mme TRAN, M. GUILLEMAUD, Mme MAUFRAIS, M. DROUCHE, M. OUBUIH, Mme FEUGAS, conseillers municipaux.

**Excusés :** Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, a donné pouvoir écrit de voter en son nom : M. JATHIERES à Mme MAGNON

## LE CONSEIL

DESIGNE Monsieur Nils DESMOULINS et Madame Madeleine MAUFRAIS comme assesseurs.

Après avoir reçu les candidatures de Monsieur Patrick Jarry et de Monsieur Adam OUBUIH, Madame la Présidente fait procéder à l'élection du Maire au scrutin secret.

Monsieur Patrick JARRY obtient 43 voix ; Monsieur Adam OUBUIH obtient 2 voix, les élus de la liste « Nanterre Ensemble » ne prennent pas part au vote.

Madame la Présidente proclame Monsieur Patrick JARRY, élu Maire de Nanterre.

### *DISCOURS DE Monsieur Patrick Jarry*

-----

Monsieur Patrick JARRY préside la séance.

Le Conseil municipal fixe le nombre des Adjointes au Maire de Nanterre à vingt

*Par 43 voix, les élus de la liste « Nous sommes Nanterre » s'abstenant et les élus de la liste « Nanterre Ensemble » ne prenant pas part au vote*

Après avoir reçu la candidature de la liste « Nanterre pour toutes et tous », le Maire fait procéder à l'élection des Adjointes au Maire au scrutin secret de liste, la liste « Nanterre pour toutes et tous », composée des vingt adjointes, avec en tête, Madame Zahra BOUDJEMAÏ en qualité de candidate aux fonctions de Premier Adjoint, obtient 43 voix.

La liste « Nanterre pour toutes et tous » ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme BOUDJEMAÏ est élue Premier Adjoint, M. ABDELOUAHED est élu Deuxième Adjoint, Mme COURTAUX est élue Troisième Adjoint, M. TAYEB est élu Quatrième Adjoint, Mme PENTURE est élue Cinquième Adjoint, M. BELLIER est élu Sixième Adjoint, Mme NGIMBOUS BATJÔM est élue Septième Adjoint, M. DIABY est élu Huitième Adjoint, Mme GENTHON est élue Neuvième Adjoint, M. GAUCHÉ-CAZALIS, est élu Dixième Adjoint, Mme KASMI est élue Onzième Adjoint, M. SELMET est élu Douzième Adjoint, Mme COR est élue Treizième Adjoint, M. MARTIN est élu Quatorzième Adjoint, Mme ALI est élue Quinzième Adjoint, M. ADAM est élu Seizième Adjoint, Mme REZZAG-BARA est élue Dix-Septième Adjoint, M. SOLAS est élu Dix-Huitième Adjoint, Mme KASHEMA est élue Dix-Neuvième Adjoint et M. SAGE est élu Vingtième Adjoint.

Après l'élection, le Maire fait part des délégations qui seront attribuées par arrêtés aux Adjoints au Maire et aux Conseillers municipaux délégués.

Le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local, un exemplaire de ladite Charte accompagnée du chapitre consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » du Code général des collectivités territoriales, ayant été préalablement transmis aux conseillers municipaux.

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en application de l'article L 2122-22 du Code général de collectivités territoriales, pendant la période du 11 novembre 2019 au 18 mai 2020

## **5. Adoption de la délégation accordée au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

---

DONNE délégation au Maire

*Par 51 voix, les élus de la liste « Nous sommes Nanterre » s'abstenant*

### **Indemnités accordées aux membres du conseil municipal**

#### **6.1 Fixation de l'enveloppe globale et des indemnités**

---

FIXE l'enveloppe globale et le montant des indemnités des membres du conseil municipal et décide de leur versement à compter du 26 mai 2020

*Par 43 voix, les élus de la liste « Nous sommes Nanterre » votant contre,  
les élus de la liste « Nanterre Ensemble » s'abstenant*

#### **6.2 Application des dispositions relatives aux chefs-lieux de département et aux communes attributaires de la Dotation de Solidarité Urbaine**

---

DECIDE de majorer de 25% les indemnités du Maire et des adjoints

*Par 43 voix, les élus de la liste « Nous sommes Nanterre » votant contre,  
les élus de la liste « Nanterre Ensemble » s'abstenant*

### **7. Renouvellement des postes de collaborateurs de Cabinet**

---

FIXE à 4 le nombre de collaborateurs de cabinet et décide que leur rémunération sera fixée selon les modalités du décret n° 87-1004

*Par 51 voix, les élus de la liste « Nous sommes Nanterre » s'abstenant*

### **Désignation des membres du Conseil municipal qui représenteront la Commune de Nanterre au sein de divers organismes**

#### **8.1 Centre communal d'action sociale (CCAS) - Conseil d'administration**

---

FIXE le nombre de membres à quinze

*Après avoir reçu les candidatures de la liste « Nanterre pour toutes et tous » et de la liste « Nanterre Ensemble » Le Maire fait procéder à la désignation des représentants du CCAS au scrutin secret*

DESIGNE, au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle : Mme Caroline COR, Mme Rachel Feza KASHEMA, M. Jean-Luc JATHIÈRES, Mme Samia SAIDJ, Mme Merieme FAKED, M. Kenzy GAUTHIEROT ayant obtenus 43 voix et M. Bilel BOUGHEZALA ayant obtenu 8 voix

*Les élus de la liste « Nous sommes Nanterre » ne prenant pas part au vote*

Le Maire propose un vote à main levée pour les désignations suivantes, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

*A l'unanimité*

### **8.2 Commission d'appel d'offres (CAO)**

---

DESIGNE Mme Samia KASMI, M. Jean-Pierre BELLIER, Mme Perrine COULTER, Mme Stéphanie LAMORA, et Mme Madeleine MAUFRAIS, en tant que titulaires et M. Jean-Luc JATHIÈRES, M. Abdelkader SELMET, Mme Caroline COR, M. Joseph NONGA, et M. Adam OUBUIH en tant que suppléants

*A l'unanimité des suffrages exprimés*

### **8.3 Société d'économie mixte de Nanterre (SEMNA) - Conseil d'administration et assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires) d'actionnaires**

---

DESIGNE, pour siéger au sein du Conseil d'administration, en qualité d'administrateur, M. Patrick JARRY, M. Rachid TAYEB, M. Raphaël ADAM, M. Eric SOLAS, M. Julien SAGE, Mme Nadine ALI, M. Abdelkader SELMET et M. Christophe RIBAUT

AUTORISE M. Patrick JARRY à exercer les fonctions de Président

DESIGNE, pour siéger au sein du Conseil d'administration, en qualité de censeur, Mme Caroline COR et M. Ousman DIABY

DESIGNE, pour siéger au sein des assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires) d'actionnaires, M. Rachid TAYEB et M. Raphaël ADAM

*Par 50 voix,*

*les élus de la liste « Nous sommes Nanterre » votant contre, Mme Kasmi ne prenant pas part au vote*

### **8.4 Société publique locale de la ville de Nanterre (SPLNa) - Conseil d'administration et assemblées générales**

---

DESIGNE, pour siéger au sein du conseil d'administration, M. Patrick JARRY, M. Rachid TAYEB, M. Raphaël ADAM, M. Eric SOLAS, M. Julien SAGE, Mme Nadine ALI, M. Abdelkader SELMET et M. Christophe RIBAUT

DESIGNE, pour siéger aux assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires), M. Patrick JARRY

AUTORISE le Conseiller municipal suivant, représentant de la ville au Conseil d'administration, à exercer, le cas échéant, les fonctions de président directeur général de la SPLNa : M. Patrick JARRY

*Par 50 voix,*

*les élus de la liste « Nous sommes Nanterre » votant contre, Mme Kasmi ne prenant pas part au vote*

### **8.5 Etablissement public territorial Paris Ouest La Défense - Conseil de territoire**

---

DESIGNE, Mme Rachel Feza KASHEMA, M. Raphaël ADAM, Mme Perrine COULTER, M. Samir ABDELOUAHED, Mme Zahra BOUDJEMAÏ, M. Rachid TAYEB, Mme Samia SAIDJ, M. Alexis MARTIN, Mme Alexandrine MOUNIER, M. Hassan HMANI, Mme Lucie CHAMPENOIS, M. Jean-Luc JATHIERES ayant obtenus 43 voix et Mme Camille BEDIN et M. Alexandre GUILLEMAUD ayant obtenu 8 voix, *les élus de la liste « Nous sommes Nanterre » s'abstenant*

### **8.6 SOCOFAM – Conseil d'administration**

---

DESIGNE M. Hassan HMANI

*Par 43 voix,*

*les élus de la liste « Nous sommes Nanterre » et de la liste « Nanterre Ensemble » ne prenant pas part au vote*

## **8.7 Université Paris Nanterre - Conseil d'administration**

---

DESIGNE M. Kenzy GAUTHIEROT en tant que titulaire et M. Jean-Pierre BELLIER en tant que suppléant

*Par 43 voix,  
les élus de la liste « Nous sommes Nanterre » et de la liste « Nanterre Ensemble » ne prenant pas part au vote*

-----

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h54*

**LE MAIRE**

**Patrick JARRY**